

# Pour protéger, encourager et soutenir l'allaitement maternel une initiative internationale et un label de qualité «Hôpital Ami des Bébés»

par Françoise Moyersoën (1)

*Mots-clés : allaitement,  
hôpital, maternité, critère,  
qualité, international.*

*Depuis son lancement en 1992 par l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) et l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), l'Initiative Hôpital Ami des Bébés, pour la protection, l'encouragement et le soutien de l'allaitement maternel, s'est développée comme un phénomène international unique en son genre. Très rapidement, elle fut soutenue de façon créative et avec une grande détermination par des organisations internationales, des travailleurs de la santé, des associations d'information et d'aide aux mères qui allaitent, et des décideurs politiques, et ce tant dans les pays en développement que dans les pays les plus développés. Dans la plupart des pays engagés, un Comité National pour la promotion de l'allaitement a été officiellement mis en place pour coordonner cette initiative. Suite à quoi des politiques de santé publique et de protection de l'allaitement maternel ont pu être actualisées en partenariat à tous niveaux, gouvernemental, communautaire, institutionnel et individuel. Où en est-on en Belgique près de dix ans plus tard ?*

(1) Présidente du Réseau Allaitement Maternel asbl, avenue du Bois William, 32, B-5101 Erpent-Namur  
Tél. : ++ 32 (0)81 31 04 39  
Fax : ++ 32 (0)81 31 01 76  
E-mail : f.moyersoën@wanadoo.be

(2) «Formulaire d'auto-évaluation» (recommandations mondiales de l'OMS-UNICEF en matière d'aide à l'Allaitement Maternel) que l'on peut se procurer au Comité Belge pour l'Unicef, avenue des Arts, 20 bte 18, B-1040 Bruxelles ou auprès du Réseau Allaitement Maternel  
Fax : 081/31 01 76  
Tél. : 081/31 04 39

(3) En attendant sa mise en place officielle qui se prépare en Belgique, les demandes peuvent être adressées au Comité Belge pour l'UNICEF ou au Réseau Allaitement Maternel.

(4) Rappelez-vous cette campagne, sûrement bien intentionnée, qui faisait, à l'époque, appel à nos généreux dons pour «Un biberon pour la Pologne», notamment via les pharmacies.

Depuis son lancement en 1992 par l'UNICEF (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance) et l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), l'Initiative Hôpital Ami des Bébés, pour la protection, l'encouragement et le soutien de l'allaitement maternel, s'est développée comme un phénomène international unique en son genre. Très rapidement, elle fut soutenue de façon créative et avec une grande détermination par des organisations internationales, des travailleurs de la santé, des associations d'information et d'aide aux mères qui allaitent, et des décideurs politiques, et ce tant dans les pays en développement que dans les pays les plus développés.

Cette Initiative a eu le mérite et le pouvoir d'être un important catalyseur, au cours de la dernière décennie. Elle s'est focalisée sur un accroissement des compétences des professionnels de la santé des services hospitaliers de maternité, avec l'idée que ces services pouvaient devenir des centres de référence pour un bon démarrage et un soutien de l'allaitement.

Dans la plupart des pays engagés, un Comité National pour la promotion de l'allaitement a été officiellement mis en place pour coordonner cette initiative. Suite à quoi des politiques de santé publique et de protection de l'allaitement maternel ont pu être actualisées en partenariat à tous niveaux,

gouvernemental, communautaire, institutionnel et individuel.

## Dix ans après son lancement, où en est l'Initiative Hôpital Ami des Bébés ?

Fin 2000 [1, 2], 14.993 services de maternité avaient obtenu le label de qualité délivré dans le cadre de cette initiative, et ce dans 132 pays (cfr. Figure 1, page suivante). A cette date également, dans sept pays, 100 % des maternités avaient obtenu le label (en Suède par exemple, mais aussi en Erythrée, Namibie, Iraq, Oman, etc.).

En Europe, on totalise 320 services labellisés, dont 170 en Europe de l'Ouest. Aucun en Belgique. Un premier tout récemment en France, à Lons-le-Saunier, qui a vu les taux d'allaitement augmenter de 49 % en 1991 à 64 % en juin 2000 suite aux efforts réalisés.

Ce label est attribué aux établissements de santé qui réussissent à créer un environnement favorable à la pratique de l'allaitement maternel et dont le personnel a acquis les compétences nécessaires pour conseiller adéquatement les mères. Un protocole d'évaluation rigoureux précède l'attribution officielle du label.

## Quel est le minimum de critères à respecter pour obtenir le label «Hôpital Ami des Bébés» ?

1. Adopter une politique d'allaitement maternel formulée par écrit et systématiquement portée à la connaissance de tous les personnels soignants.
2. Donner à tous les personnels soignants les compétences nécessaires pour mettre en œuvre cette politique.
3. Informer toutes les femmes enceintes des avantages de l'allaitement au sein et de sa pratique.
4. Aider les mères à commencer d'allaiter leur enfant dans la demi-heure suivant la naissance.
5. Indiquer aux mères comment pratiquer l'allaitement au sein et comment entretenir la lactation même si elles se trouvent séparées de leur nourrisson.
6. Ne donner aux nouveau-nés aucun aliment ni aucune boisson autre que le lait maternel, sauf indication *médicale*.
7. Laisser l'enfant avec sa mère 24 heures par jour.
8. Encourager l'allaitement au sein à la demande de l'enfant.
9. Ne donner aux enfants nourris au sein aucune tétine artificielle ou sucette.
10. Encourager la constitution d'associations de soutien à l'allaitement maternel et leur adresser les mères dès leur sortie de l'hôpital ou de la clinique [3, 4].

Les services de maternité qui répondent à ces dix critères peuvent se voir décerner le label :

- si leurs compétences à soutenir l'allaitement sont telles que le taux de mères qui allaitent leur bébé exclusivement au sein a progressivement atteint 75 %,
- et s'ils ont renoncé à leur approvisionnement gratuit ou à prix réduit de substituts du lait maternel pour les bébés nourris artificiellement, ainsi qu'à toute promotion de ces produits, comme le préconise le Code International de Commercialisation des Substituts du Lait Maternel ratifié en 1981 par les Nations Unies et traduit dans la législation belge par arrêté royal en 1993.

## Pratiquement, comment un service de maternité peut-il obtenir ce label ?

### Première phase : une auto-évaluation

Le service juge lui-même si ses pratiques en matière d'aide à l'allaitement maternel correspondent aux recommandations mondiales de l'OMS-UNICEF à l'aide du «*Formulaire d'auto-évaluation*» (2). Ceci peut permettre au service d'identifier des progrès à réaliser ou une formation complémentaire à prévoir pour le personnel.

### Deuxième phase : évaluation par des experts désignés

Lorsque le service s'estime prêt, il demande au Comité Fédéral de l'Allaitement Maternel (3) une évaluation par des experts formés à cette fonction et reconnus compétents par le bureau européen de l'UNICEF. L'évaluation se déroule dans l'hôpital même, selon le protocole international, sur une durée de deux-trois jours durant lesquels personnels et mères sont interviewés.

S'il obtient le label, il pourra en faire état auprès de ses usagers notamment en apposant une plaque murale avec le logo de l'Initiative. Pour garantir le maintien du niveau de compétence, une réévaluation régulière est prévue tous les deux-trois ans. Si toutes les conditions ne sont pas remplies, un «*Certificat d'engagement*» atteste des efforts déjà fournis et de l'intention d'atteindre bientôt les exigences du label.

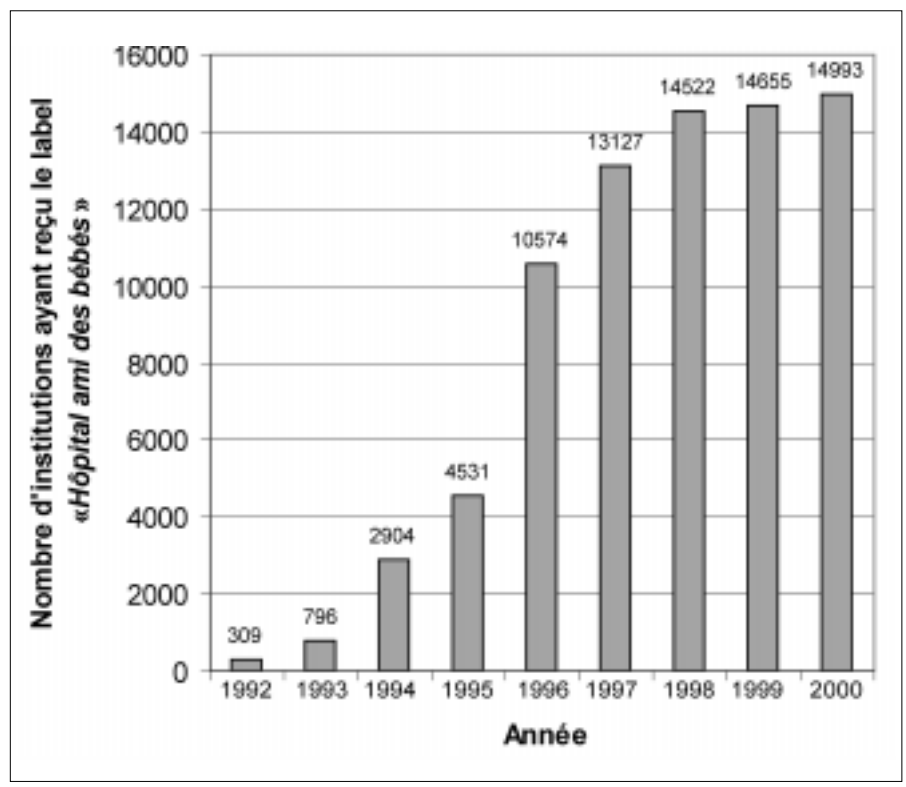
## Qui ce label peut-il intéresser ?

La grande majorité des futures mères projettent d'allaiter leur enfant. La moitié d'entre elles y renoncent dans les deux à six semaines après la naissance, souvent faute de conditions, conseils ou encouragements adéquats. Le label leur permettra de repérer les services de santé compétents pour les soutenir dans leur projet, aussi longtemps qu'elles le décideront.

Quant aux professionnels de santé, ils sont généralement conscients des avantages de l'allaitement maternel et ils sont de plus en plus nombreux à prendre le temps nécessaire et à acquérir plus de compétences pour aider les mères

Figure 1 : représentation graphique de l'accroissement du nombre d'institutions qui ont reçu le label «Hôpital ami des bébés» depuis l'année 1992.

Source : BFHI News Nov./Déc. 2000, UNICEF, Nutrition Section, New-York.



### **Le Comité Fédéral de l'Allaitement Maternel**

*Depuis 1992, sous l'impulsion de l'OMS et de l'UNICEF, les gouvernements de très nombreux pays ont installé un comité national chargé de coordonner localement les campagnes en faveur de l'allaitement maternel. En Belgique, c'est à l'initiative des associations de soutien à l'allaitement et de pédiatres, appuyés par 9 parlementaires, qu'une loi a été proposée, puis votée en avril 1999, instaurant le Comité Fédéral de l'Allaitement Maternel. Les 18 membres, nommés pour des mandats de quatre ans, émaneront des associations bénévoles de soutien et d'information, des organisations professionnelles d'accoucheuses, d'infirmières, de médecins, de l'ONE/Kind en Gezins, ainsi que des Ministères de la Santé Publique, des Affaires Sociales, et de l'Emploi et du Travail. Dès que les arrêtés d'exécution seront pris, ce comité aura à la fois une mission d'avis et de promotion. C'est notamment lui qui désignera le comité d'évaluation et d'attribution pour le label «Hôpital Ami des Bébés». Parution au Moniteur Belge du 02/12/99.*

à réussir leur projet d'allaitement. Travailler en équipe à l'obtention de ce label peut amener plus de cohésion et d'efficacité dans l'aide proposée aux mères et à leur famille.

## **Et les mères qui n'allaitent pas ?**

Un service de santé «*Ami des Bébés*» respectera, c'est évident, le désir de chaque mère de faire ce qu'il y a de mieux pour elle et son enfant et lui manifestera tous les encouragements et toute l'aide dont elle aura besoin pour prendre soin de lui. Il pourra spécialement veiller à ce qu'elle soit suffisamment informée pour assumer son choix avec sérénité et compétence quelle que soit sa décision. Une information prénatale rigoureuse et objective, dans un climat chaleureux et respectant l'évolution de chaque mère et de chaque couple sera un atout majeur.

## **Continuer à offrir information et accompagnement aux mères tout au long de la période d'allaitement**

Pour que cette initiative soit soutenue dans sa continuité, certains pays mettent actuellement en œuvre des programmes sur deux niveaux. D'une part, des procédures d'évaluation continue mesurent la qualité de soins et de conseils que les mères reçoivent dans les structures hospitalières ayant déjà obtenu le label. D'autre part, des campagnes de sensibilisation et de formation cherchent à étendre le champ de l'Initiative à l'ensemble des services de santé communautaires et des associations qui s'adressent aux mères et aux jeunes enfants.

Au Nicaragua, par exemple, les universités ont développé une initiative facilitant l'allaitement pour les mères étudiantes, professeures et autre personnel féminin.

En Angleterre, un plan de protection, promotion et soutien de l'allaitement maternel a été lancé dans le cadre des services de santé primaire.

## **Des résultats ?**

Il est sans doute prématuré d'évaluer les effets globaux, et à long terme, sur la santé des populations concernées. Cependant, les résultats de cette Initiative

se marquent partout par une augmentation des taux et de la durée des allaitements exclusifs (selon cette définition, l'enfant ne reçoit que le lait maternel, à l'exclusion de tout autre apport alimentaire liquide ou solide). Or on connaît les innombrables avantages pour la santé des mères, des bébés et des adultes qu'ils deviendront, d'un allaitement maternel *exclusif*, et ce d'autant plus s'il peut être prolongé pendant les 6 premiers mois de la vie. Ils seront moins souvent malades, moins souvent hospitalisés, moins sujets à divers problèmes de santé dans des tas de domaines et ce tout au long de leur vie. Les études s'accumulent depuis des années pour le confirmer.

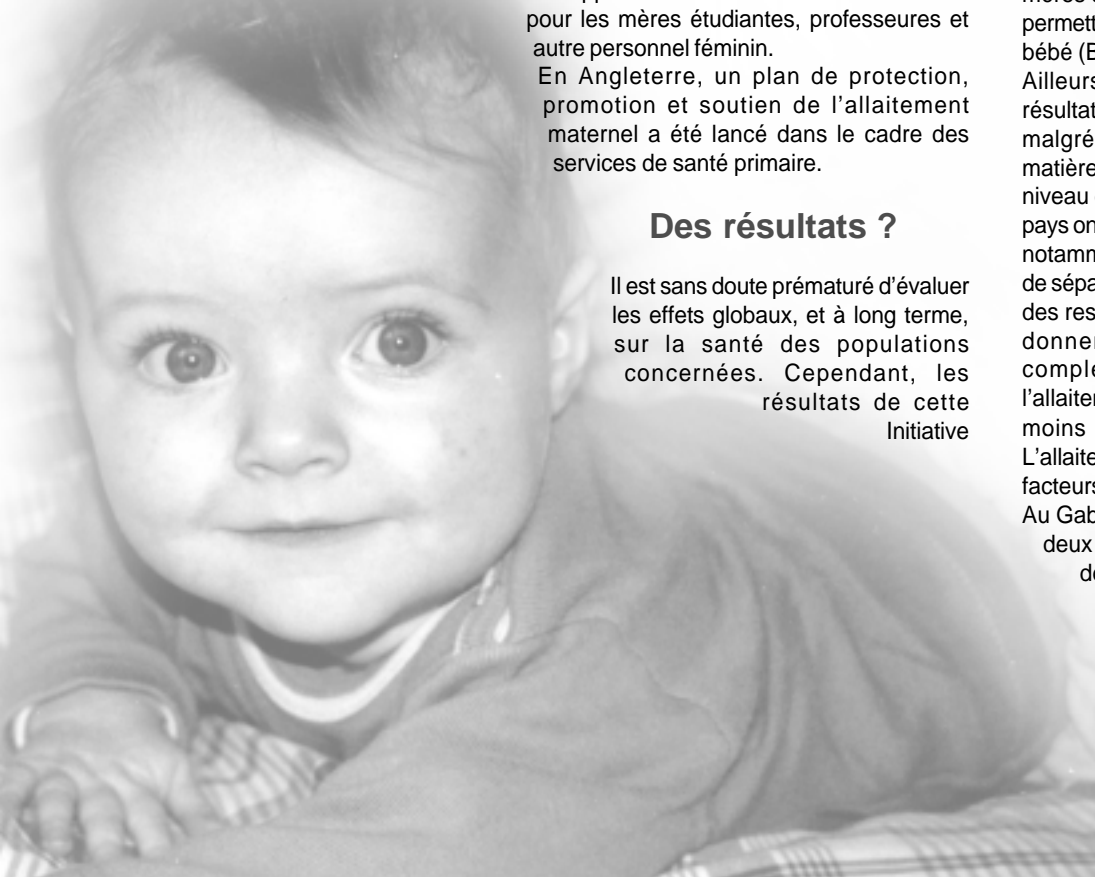
En Pologne, par exemple, où l'ouverture du marché économique avait entraîné une promotion intensive des laits artificiels et un abandon progressif de la pratique de l'allaitement maternel (4), les taux d'allaitement exclusif, à 4 mois, sont passés de 17 % en 1995 à 45 % en 1997 et, à 6 mois, de 3 % en 1995 à 35 % en 1997. Sur une période de deux ans, 15.000 professionnels de la santé y avaient suivi une formation d'un minimum de 3 jours et certains d'entre eux avaient continué à en former d'autres. Quelques points clés avaient été identifiés pour être améliorés : c'est ainsi que la pratique de laisser le bébé avec sa mère 24H/24, pendant le séjour en maternité, est passée de 19 % en 1988 à 60 % en 1995, alors que celle de compléter l'allaitement par de l'eau et d'autres boissons a pu être réduite de 54 % à 22 %.

Au Royaume-Uni, en février 2000, 10 hôpitaux avaient obtenu le label international et 16 autres répondaient à tous les critères, sauf celui du taux requis de 75 % de bébés sortant de maternité exclusivement allaités, ce qui leur a valu un label «national» pour les encourager à poursuivre leur démarche. Dans un de ces hôpitaux, les suppléments au lait maternel avaient diminué de moitié suite à une politique qui encourageait les mères à nourrir leur bébé à la demande tout en se permettant de rester au lit et donc de se reposer avec bébé (B&B, Babies in Bed).

Ailleurs, c'est sur la mortalité infantile que les résultats sont probants. En Mongolie par exemple, malgré une réduction de moyens financiers en matière de santé publique et une augmentation du niveau de pauvreté, les 27 plus grands hôpitaux du pays ont tous obtenu le label «*Ami des Bébés*» grâce notamment à l'abandon de pratiques comme celle de séparer mères et bébés à la naissance, d'imposer des restrictions dans la fréquence des tétées et de donner systématiquement des biberons de complément. En sept ans de promotion de l'allaitement, on a vu la mortalité des enfants de moins d'un an baisser de 65/1000 à 40/1000. L'allaitement maternel a été identifié comme un des facteurs les plus importants dans ces progrès.

Au Gabon, autre exemple parmi d'autres, dans les deux années qui ont suivi la mise en application de l'Initiative à l'hôpital central de Libreville, on a pu constater une baisse de 15 % des diarrhées néonatales et de 8 % de la mortalité.

Enfin, le plus souvent, des résultats inattendus ont été soulignés : une



augmentation de motivation et une meilleure collaboration, à tous les niveaux de l'équipe hospitalière, liée à la poursuite d'un but commun [2].

## En Belgique, pourquoi a-t-on boudé aussi longtemps cette initiative mondiale ?

Au cours de la dernière décennie, un effort de formation des professionnels de santé en matière d'allaitement maternel s'est manifesté clairement. De nombreux services de maternité ont organisé une formation interne ou ont envoyé l'un ou l'autre membre de leur équipe se former à l'extérieur (5). Cependant ces formations restent limitées, ponctuelles et on y dénonce partout l'absence des médecins dont les avis et les prescriptions influencent pourtant grandement les mères et les politiques de service. Selon les chiffres de l'O.N.E., les taux d'allaitement augmentent lentement depuis quelques années, signe encourageant sans nul doute.

Mais les rares équipes qui ont cherché à s'informer sur les conditions d'obtention du label «*Ami des Bébés*» semblent s'être découragées, pourquoi ? Dans l'une ou l'autre, la peur de faire fuir les femmes qui n'ont pas l'intention d'allaiter a bloqué tout processus : clientélisme oblige. Comme si mieux accompagner les mères qui allaitent allait forcément de pair avec un moins bon accompagnement de celles qui alimentent leur bébé au biberon ? Et que non !...

Dans d'autres, le taux d'allaitement exclusif requis a découragé : il paraissait trop élevé par rapport à la pratique en cours dans la maternité. Or il n'est bien sûr pas question de pousser les mères à allaiter, dans le seul objectif d'atteindre un taux requis !

Dans d'autres encore, des pratiques obstétricales de plus en plus médicalisées et l'augmentation de la fréquence des accouchements artificiellement programmés et induits semblaient faire obstacle au bon démarrage des allaitements. Ce qui n'est pas faux..., ce qui ne réunit certes pas les conditions les plus favorables, ce qui nécessite donc un accompagnement nettement plus intensif des débuts de l'allaitement, mais ce qui n'est pas irrémédiable non plus.

Enfin, dans des maternités belges ayant des taux d'allaitement maternel supérieurs à 75 %, notamment celle qui s'est actuellement le mieux préparée pour l'obtention du label, l'obstacle majeur est le renoncement aux fournitures gratuites de laits artificiels soit utilisés pour les bébés qui séjournent à la maternité, soit offerts aux mères qui quittent cette maternité. Ces fournitures gratuites continuent de faire l'objet de contrats entre médecins et firmes productrices de laits artificiels, alors que depuis 1993 un arrêté royal les interdit.

Du côté du Ministère de la Santé Publique, les trois derniers ministres ont pris l'une ou l'autre initiative en faveur de la promotion de l'allaitement maternel : ils ont bien conscience qu'il s'agit d'un facteur de santé publique important. Et cependant, il est clair que ce n'est pas un domaine qui ait bénéficié d'une

priorité. L'arrêté royal de 1993 interdisant la promotion des «*préparations pour nourrissons*», sous toutes ses formes, ne fait l'objet d'aucun contrôle d'application et reste donc lettre morte un peu partout. La subvention demandée pour lancer l'Initiative «*Hôpital Ami des Bébés*» en Wallonie, n'a toujours pas pu être débloquée, alors qu'elle l'a été en Flandres en avril 1999.

## Et le Comité Fédéral de l'Allaitement Maternel ?

Etabli par une loi du 29 avril 1999, le comité connaît depuis deux ans déjà le long pèlerinage administratif et décisionnel qui devrait mener à son installation effective et à la nomination de ses membres ! (voir colonnette, page précédente) C'est ce comité qui devra notamment organiser l'Initiative «*Hôpital Ami des Bébés*» en Belgique, désigner des évaluateurs pour les hôpitaux candidats au label et décerner celui-ci après consultation du bureau international de l'UNICEF.

En ce mois d'avril 2001, on attend toujours la désignation des membres... qui ne devrait pas tarder. Et aucun budget n'a pu être inscrit pour l'année en cours afin de donner à ce comité les moyens de ses premières actions...

## Pourquoi soutenir une telle initiative chez nous, dans les maternités, mais aussi dans les consultations pour nourrissons, dans les services de pédiatrie/néonatalogie ?

Peut-être, avant tout, pour permettre aux parents qui donnent naissance de la donner activement, avec l'assurance de décider ce qu'il y a de meilleur pour leur enfant, et pour eux-mêmes. Etre correctement soutenus dans la décision qu'ils prendront, que ce soit celle d'allaiter ou celle d'utiliser des laits de substitution, pourra leur permettre d'acquiescer et d'assumer en toute responsabilité, leurs compétences de nouveaux parents.

Etre encouragés à prendre soin du capital santé de leur enfant et, dès la naissance, dès la première tétée, être stimulés à découvrir et apprécier les extraordinaires capacités de leur nouveau-né pourra les rassurer sur leurs propres capacités à lui assurer ce dont il aura besoin pour grandir et s'équilibrer.

Les preuves de l'efficacité des «*Dix conditions pour le succès de l'allaitement maternel*» autour desquelles s'articule l'Initiative sont devenues suffisamment nombreuses pour justifier son développement au niveau de tous les services concernés par les nouveau-nés. Il n'est d'une certaine façon plus acceptable d'envisager l'existence de maternités qui ne répondraient pas à ces critères de qualité minimums en matière de nutrition infantile. Alors à quand la première maternité belge récompensée par le label «*Hôpital Ami des Bébés*» ? ■



Dépliant explicatif de l'initiative «*Hôpital Ami des Bébés*» préparé par le Réseau Allaitement Maternel asbl (Cfr p.69 pour la présentation de cette association).

### Bibliographie

[1] UNICEF Nutrition Section New-York, dans *Baby-Friendly Hospital Initiative Newsletter*, nov./déc. 2000.

[2] *The Baby Friendly Hospital Initiative*, Action Folder 2000, édité par la World Alliance for Breastfeeding Action.

[3] *Protection, encouragement et soutien de l'allaitement maternel. Le rôle spécial des services liés à la maternité*, Déclaration conjointe de l'OMS et de l'UNICEF, (1989), diffusé par Patrimoine sprl, rue du Noyer, 168, B-1040 Bruxelles, 02/736 68 47

[4] *Données scientifiques relatives aux dix conditions pour le succès de l'allaitement maternel* (1999), OMS, Genève, diffusé par Patrimoine sprl, rue du Noyer, 168, B-1040 Bruxelles, 02/736 68 47

[5] *L'Allaitement Maternel : un facteur de santé publique. Rapport d'enquête menée auprès des services de maternité en Wallonie et à Bruxelles, entre janvier et août 1997*, Réseau Allaitement Maternel (1997) à consulter ou commander avenue du Bois William, 32, B-5101 Erpent-Namur, 081 / 31 04 39.

faciales (programme de stimulation destiné à améliorer et/ou développer les mouvements intervenant dans les mécanismes de l'alimentation) développées par l'équipe de logopèdes, le développement de la méthode Kangourou sont autant d'éléments qui ont permis d'installer un climat propice à la remise en question de notre rôle capital autour de la naissance et de l'allaitement maternel.

Au niveau de la Maternité, les séances d'informations prénatales ont rapidement pris de l'essor. Une enquête réalisée auprès des futurs parents (en 1999) nous incite à réorganiser ces séances et à les élargir à d'autres thèmes que celui de l'allaitement maternel. Ce sujet reste cependant au centre de nos préoccupations. En effet, la Maternité reste pour beaucoup de futurs parents le lieu privilégié pour des informations et des échanges avec des professionnels de la naissance.

Après une période de restructuration institutionnelle entre 1998 et 2001 (ayant entraîné beaucoup de perturbations de ces projets) et pour répondre aux nombreuses demandes concernant l'accompagnement de l'allaitement maternel, un groupe de professionnels s'est à nouveau constitué. C'est ainsi que le groupe de pilotage a revu le jour (en décembre 2000).

Son objectif prioritaire est de revoir la politique d'allaitement de l'Institution en symbiose avec «Les dix conditions pour le succès de l'allaitement maternel» publiées par l'O.M.S. et de la faire appliquer par tout un chacun.

Afin de sensibiliser et de mobiliser tous les professionnels de la santé, un engagement responsable dans la participation au groupe est sollicité.

Un appel aux personnes ressources a été lancé. Prochainement, sera organisée une journée de formation interne consacrée à l'accompagnement de l'allaitement maternel.

Cette journée s'inscrit dans la campagne soutenue par la Communauté Française, ayant pour thème «la promotion de la santé du nourrisson et de sa famille». Nous profiterons de la semaine internationale consacrée à l'allaitement maternel du 1<sup>er</sup> au 7 octobre 2001 (appuyée par l'UNICEF) pour organiser au sein du Centre Hospitalier Saint Vincent – Sainte Élisabeth des conférences scientifiques sur l'importance de l'allaitement maternel, l'introduction de la maternologie, ...

A cette occasion, nous ouvrirons nos portes aux futurs parents et aux familles, et nous leur proposerons un programme d'éducation à la santé dans lequel l'allaitement maternel occupera une place prépondérante. ■

## Le Réseau Allaitement Maternel, a.s.b.l.

Le Réseau Allaitement Maternel, a.s.b.l. réunit, depuis 1992, des professionnels de santé et des membres d'associations soucieux de promouvoir, en Communauté française de Belgique, des initiatives en faveur de l'allaitement maternel.

### Promouvoir l'allaitement maternel, c'est...

- le considérer comme une façon optimale de prendre soin de la santé des bébés et de leurs mères;
- permettre aux parents de faire le choix de l'alimentation de leur enfant en toute connaissance de cause, et les soutenir dans leurs décisions ;
- encourager les personnels de santé à reconnaître et respecter les besoins, rythmes et compétences de l'enfant et de sa mère, dans leur contexte familial et social ;
- contribuer à l'amélioration de toutes les conditions qui favorisent la pratique de l'allaitement.

### Concrètement, que fait le Réseau Allaitement Maternel ?

Il soutient ou entreprend des activités d'information, de formation ou de recherche.  
Il encourage l'adoption et l'application de lois et de réglementations favorables à l'allaitement.  
Et il contribue à créer un environnement sanitaire, culturel, socio-économique et médiatique stimulant les mères à poursuivre leur projet d'allaitement aussi longtemps qu'elles le désirent ou l'estiment nécessaire.

Un Courrier périodique informe ses membres sur les initiatives prises pour encourager l'allaitement, au niveau national et international ; sur les nouveautés en matière de recherches et publications ; sur les actualités et manifestations diverses ainsi que les programmes de formation et d'information.

### Vous souhaitez soutenir ou mener des actions

Si vous souhaitez soutenir ou mener des actions, ponctuelles ou à plus long terme, favorables à l'allaitement, vous pouvez vous joindre au Réseau Allaitement Maternel.

Pour devenir membre adhérent, participer aux réunions de travail et recevoir le Courrier du R.A.M. prenez contact avec le siège social.

Réseau Allaitement Maternel  
Avenue Bois Williame, 32  
B-5101 Erpent-Namur  
Tél. : ++32 (0)81 31 04 39 Fax : ++32 (0)81 31 01 76